Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID: 030-213000284-20241218-2024_12_180-DE

Département du Gard Arrondissement de Nîmes Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-12-180 Séance du 18 décembre 2024

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Photo club Bagnols Marcoule »

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné	absents
	procuration	
21	7	5

VOTE Unanimité	Contre : 0
	Abstention: 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 décembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 11 décembre 2024

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Michel CEGIELSKI, Christian BAUME, Jean Christian REY, Philippe BERTHOMIEU, Justine ROUQUAIROL, Christian SUAU, Carine BOISSEL, Raymond MASSE, Nicole SAGE, Catherine HERBET, Michel SELLENS, Claude ROUX, Françoise SERVOL, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS, Thierry VINCENT, Jérôme JACKEL

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Christine MUCCIO procuration à C. BOISSEL, Jennifer OBID procuration à M.COUSTON, Monique GRAZIANO-BAYLE à C.BAUME, Sandrine ANGLEZAN procuration à M.FOND-THURIAL, Laurence SALINAS-MARTINEZ procuration à F. SERVOL, Ali OUATIZERGA procuration à C.SUAU, Marilyne FOURNIER procuration à C.ROUX

Conseillers municipaux absents: Mourad **ABADLI**, Sylvain **HILLE**, Pascale **BORDES**, Guillaume **SANCHEZ**, Olivier **WIRY**

Secrétaire de séance : Maxime COUSTON

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID: 030-213000284-20241218-2024_12_180-DE

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Photo club Bagnols Marcoule »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'association Photo Club Bagnols Marcoule fédère les amateurs de photographie depuis 1965,

Considérant les nombreuses expositions organisées par l'association et son implication dans divers événements organisés par la ville de Bagnols-sur-Cèze,

Considérant l'importance pour l'association de moderniser son équipement informatique et de remplacer ses imprimantes afin de continuer à produire des clichés de qualité et à proposer à ses membres une expérience photographique optimale,

Considérant les dépenses engagées dans ce but,

Considérant la demande de l'association qui souhaite obtenir une subvention pour compenser une partie des dépenses engagées,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale, et solidaire ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines, et de la tranquillité publique du 04 décembre 2024,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association « Photo Club Bagnols Marcoule ».

Cette dépense sera imputée sur le compte « 0404-3113-65748 » du budget en cours.

Jean-Yves CHAPELET

